

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissement

Du Mercredi 19 octobre 2022 – 18h45

Salle du Conseil

REMI ZINCK :

Bonsoir à tous il est 18h30 on va pouvoir commencer ce Conseil d'Arrondissement. Le mercredi 14 septembre 18h30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil dument convoqués le jeudi 8 septembre 2022 par M le Maire du 4^{ème}, sont réunis dans la salle du Conseil.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire, je vous propose la candidature de Mme Laura Arnod et je soumets cette proposition aux votes :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

LAURA ARNOD :

Bonsoir mes chers Collègues, M le Maire.
Voici l'appel nominal :

Laura Arnod - présente
Matthieu Arrondeau - présent
Lydie Bonvallet - présente
Nadège Borron - présente
Marie-Agnès Cabot - présente
Alexandre Chevalier - présent
Aline Guitard - présente
David Kimelfeld - présent
Samuel Mecklenburg - présent
Yannick Papaix - présent
Anne Pellet – absente

REMI ZINK :

Absente. Elle vous prie de bien vouloir de bien vouloir excuser son absence pour cause de Covid, elle a souhaité que ce soit dit.

Elle nous regarde sans doute en vidéo, on la salue.

LAURA ARNOD :

Loïc Rigaud - présent
Élodie Trias - présente
Chloé Vidal - excusée pouvoir
Rémi Zinck - présent.

REMI ZINK :

Merci Mme Arnod.

Mesdames et Messieurs vous avez pris connaissance du compte rendu et du procès-verbal de la séance du 14 septembre.

Nous vous avons envoyé hier une nouvelle version du PV puisque la version que nous vous avons envoyée avec la convocation était une version intermédiaire.
Excusez-nous pour cette confusion.

Si personne n'a d'observation à présenter concernant leur rédaction.

Je les mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le PV est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Sur les informations et les actualités de notre arrondissement.

- Ce samedi comme tous les quatrièmes samedis du mois, il y a ce qu'on appelle le 4 par 4.
Le stand d'information et d'échanges entre les élu-es d'arrondissement et les habitants qui a lieu sur des trottoirs, sur le marché.
C'est toute la matinée devant la Mairie du 4^{ème} arrondissement.
- À l'occasion de la journée mondiale du diabète, la Mairie du 4^{ème} arrondissement en partenariat avec ASDIA, organise un point : prévention santé, dépistage diabète, équilibre alimentaire, sommeil, activité physique, sevrage tabagisme.
Ce sera le samedi 14 novembre de 16 heures à 19 heures petite place de la Croix Rousse.
- La concertation publique sur le Boulevard de la Croix-Rousse durera du 7 novembre au 23 décembre. Elle a été décalée d'une semaine par rapport au calendrier initialement annoncé. Cependant la réunion publique a toujours bien lieu le 29 novembre à 18h30 à la Maison des associations Robert Luc.

- Le 25 novembre à 19 heures en salle du Conseil de la Mairie du 4^{ème}, aura lieu le vernissage de l'exposition « Respecte-moi ».
Une exposition réalisée par des jeunes du centre social Pernon et de la MEJ, dans le cadre de la Journée contre les violences faites aux femmes et du festival « Brisons le silence ».
Vous pourrez voir cette exposition jusqu'au 9 décembre.
- Samedi dernier a été inaugurée la Fresque humaine et solidaire dans le quartier Pernon. Une opération qui a lieu pour la 2^{ème} année consécutive, conçue par la compagnie « Ohm Art », en partenariat avec l'accueil de jour La Rencontre, le Foyer notre dame des sans-abris et la Mairie du 4^{ème} arrondissement. C'est Mme Nadège Borron qui a piloté cette action.
C'est un geste artistique qui mélange les portraits photos d'habitants du quartier à ceux de personnes précaires, afin de les rendre visibles sans stigmatisation.
Je vous invite à vous rendre rue Dagon pour aller voir cette œuvre et ces beaux portraits plein d'humanité qui sont affichés sur les murs de l'école la Fontaine.

Concernant ce quartier Pernon, comme vous le savez, c'est une attention importante de notre majorité. Projet habitat, projets à venir, ceux de l'école La Fontaine, ouverture en 2023 de la maison Baillieu, différents aménagements de voiries. Nous œuvrons donc à sa prise en compte dans l'arrondissement et à son évolution. Un séminaire de notre majorité nous a réunis dernièrement et nous souhaitons mettre en particulier la focalisation vers les populations aux besoins particuliers, les seniors isolés et les familles rencontrant des difficultés éducatives.

À la suite de la création d'une délégation « Jeunesses » qui a été confiée à la Ville de Lyon à Mme Alcover par M le Maire de Lyon, M Alexandre Chevalier aura dorénavant en charge la délégation Jeunesse au sein du 4^{ème} arrondissement. M Chevalier devient donc notre Conseiller délégué à la jeunesse et aux sports.

Je vais lui passer la parole pour qu'il présente les actions qu'il souhaite mener en direction de la jeunesse ou plutôt des jeunes.

M Chevalier, à vous la parole.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Merci M le Maire.

Je ne vais pas forcément présenter des actions ce soir, je vais faire assez vite, parce qu'en effet cette nouvelle délégation en Mairie centrale vient d'être créée, j'ai déjà rencontré Mme Alcover et elle va nous faire effectivement une proposition de feuille de route très rapidement.

Sachant qu'il y avait évidemment déjà des choses qui avaient été engagées sur cette question de la jeunesse, déjà par sa prédécesseure Mme Julie Nublat-Faure, et puis

sur le 4^{ème} par M Samuel Mecklenburg qui avait déjà également travaillé sur cette question, et je l'en remercie d'ailleurs.

Je vais prendre un relais plutôt efficace puisqu'effectivement je pense que toute la partie diagnostic avait déjà été réalisée. Ce qui me permet déjà de partir sur de bonnes bases.

Très rapidement puisque je pense que tout le monde l'a déjà entendu, il y a une jeunesse aujourd'hui qui bouge, je pense qu'elle a été bien malmenée aussi pendant la période Covid, qui a besoin de s'exprimer à certains endroits, qui a besoin d'être canalisée à d'autres.

Très rapidement, je vais lancer sur l'arrondissement un groupe de travail, c'est un groupe « actions » même, puisqu'au-delà d'un groupe de travail ce sera plutôt un groupe « action » qui réunira tous les acteurs de la jeunesse pour réfléchir très vite à des actions concrètes à porter en direction de certains publics.

L'idée est aussi effectivement de « remobiliser » certains acteurs, je vais le dire comme cela, car je pense qu'aujourd'hui les adolescents ne sont pas forcément bien pris en compte sur notre arrondissement par certaines structures, parce qu'elles n'en ont pas forcément les financements ou parce que ça a pu sortir un peu de leurs préoccupations.

Je pense qu'il y a un besoin de remobilisation de certaines structures autour de ce public adolescent qui pose certains soucis.

On va parler plus effectivement d'actes de petites délinquances à certains endroits, d'incivilités, un peu régulières et permanentes qui usent évidemment le moral et l'énergie de certains habitants. On les comprend.

Je pense que l'on a besoin de traiter ces questions très rapidement. On va le faire avec ce groupe « action » que je serai très heureux de diriger évidemment en lien avec l'ensemble de mes collègues notamment sur la question de l'emploi, de la culture avec Samuel, du suivi social avec Nadège Borron.

Je crois que tous les Adjointes vont être soumis à contribution pour répondre à ces problématiques.

Je n'en dirai pas plus pour ce soir. Mais en tout cas merci de m'accorder votre confiance M le Maire.

REMI ZINK :

Je vous en prie. Je vais vous laisser la parole puisque vous avez souhaité porter une intervention.

ALEXANDRE CHEVALIER :

Au nom de mon groupe « Lyon En Commun », je souhaitais une intervention liminaire sur le Plan Sobriété de la Ville de Lyon.

M le Maire, Mesdames, Messieurs les élu-es, chers Collègues, chères

Croix-Roussiennes et Croix-Roussiens,

Avec le Plan de Sobriété de la Ville de Lyon, conçu avec les différentes composantes politiques de notre collectivité (majorité et opposition), nous faisons collectivement le pari de diminuer de 10% en un an les consommations énergétiques de la Ville. Nous faisons collectivement acte et preuve de responsabilité en rendant possible ce qui est nécessaire, et c'était tout l'esprit non pas de concorde mais de devoir qui a présidé au groupe de travail chargé des réflexions.

Nous nous félicitons d'abord et avant tout de la volonté unanime de ne fermer aucun équipement public en dépit parfois de bilans énergétiques inquiétants, auxquels notre PPI devra répondre sans tarder.

Au-delà des mesures qui concernent la régulation du chauffage dans tous les équipements publics et des différentes adaptations des usages, toutes de bon sens, le groupe « Lyon En Commun » insiste en particulier sur trois mesures pour des motifs et sur des registres différents :

- La mesure 4 : identification et accompagnement des ménages en précarité via le CCAS qui suppose une affectation budgétaire ad hoc.
- La mesure 12 qui prévoit la création d'un comité de suivi et d'évaluation, à propos duquel nous reformulons notre souhait qu'il soit ouvert à des représentants d'usagers et du personnel municipal.
- La mesure 17, enfin, qui concerne l'expérimentation de l'interruption de l'éclairage public, du dimanche au mercredi, de 2h à 4h30 en fonction des horaires du métro, entre le 1er novembre et le 31 décembre, à proportion du possible dans la mesure où le périmètre du réseau électrique n'est pas le périmètre communal, autrement dit lorsqu'on éteint des points lumineux sur un secteur, plusieurs collectivités peuvent être impactées. Ce qui exige qu'elles y consentent évidemment. Par exemple on peut éteindre la Croix-Rousse, ça éteindrait un peu Caluire. Il faudrait que le Maire de Caluire en soit d'accord.

Ce qui nous amène, avec cette dix-septième mesure en particulier, à considérer question de l'exception et de l'ordinaire.

Tout au long des différentes crises que nous avons traversées, qu'il s'agisse du terrorisme islamiste, qu'il s'agisse de la pandémie, nous nous sommes mondialement habitués à un paysage de contraintes et d'obligations temporaires, toutes liées à des urgences, toutes liées aussi à des carences et à des défauts d'anticipation.

C'est valable hier en matière de masques, comme en matière de climat, comme aujourd'hui en matière d'énergies avec la flambée des prix adjointe au sous-dimensionnement de nos infrastructures qui nous conduisent à expérimenter la nuit totale dans la ville des Lumières.

C'est-à-dire que l'expérimentation n'a pas vocation à devenir le droit commun mais après évaluation à définir et permettre la mise en œuvre de réformes profondes, soumises au processus délibératif, sans quoi nous lutterons dans l'urgence à coup

d'exceptions qui s'éternisent, chaque été contre la canicule, chaque automne contre les inondations, chaque hiver contre les black-outs.

Enfin, la question sociale, en ce qu'elle contient la manière dont faisons société, la question sociale demeure majeure : dira-t-on aux 80 jeunes hébergés dans un gymnase du 8^{ème}, dont la vocation est d'être un équipement sportif, de penser et d'agir sobriété ? Le répétera-t-on aux locataires des passoires thermiques ?

Pas de sobriété sans liberté, sans égalité, sans fraternité. In fine, notre devise Républicaine reste éminemment pertinente et nécessaire.

Notre rôle à nous, nous autres des territoires, à notre modeste échelle, est de le rappeler sans relâche.

Sur ce chapitre de la nation unie et indivisible, « Lyon En Commun » soutient les mouvements de grève de tous les salariés pris dans l'étau d'une inflation qui universalise la précarité. Une sorte d'égalité par le bas, bien loin du rêve Républicain, mis en sommeil par des décennies de dépeçage des biens communs et des services publics.

C'est au réveil que nous vous invitons.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci M Chevalier.

M Papaix, vous aviez une intervention de prévu sur le Plan de Sobriété.

Je vous laisse la parole.

YANNICK PAPAIX :

Bonjour à tous.

Alexandre a déjà abordé des points stratégiques de ce Plan Sobriété.

Je voulais souligner que cela s'inscrit dans une politique dans le long terme au niveau municipal et métropolitain avec une hausse de des ambitions. On sait que la Ville a été retenue pour être neutre en carbone en 2030 alors que jusqu'à présent les objectifs étaient en 2050.

L'exemple qui est donné pour l'éclairage, la Ville de Lyon qui est connue du point de vue attraction culturelle et touristique est également techniquement extrêmement en avance et c'est un des sujets où l'on a déjà réussi à anticiper nos objectifs du plan climat. Cela ne va pas être facile sur tous les autres sujets, logements et bâtiments en sont un exemple.

Je pourrai aussi souligner le fait que dans le cadre de l'accompagnement des comportements, puisqu'il y a des timings différents pour les investissements et les adaptations à courts termes, on déploie beaucoup de services pour aider les gens à savoir faire les bons choix au quotidien parce que ce n'est pas toujours évident face

à la complexité de notre consommation énergétique. C'est la mesure 11. Il y a une synergie entre la Ville et la Métropole, pour mieux accompagner les habitants.

Matthieu pourra peut-être développer, il y a un plan dédié aux commerçants parce qu'ils sont en visibilité et que ce soit dans le cadre de leur activité quotidienne comme dans le cadre des éclairages qu'ils utilisent, il y a aussi des conseils et une concertation qui a été mise en place avec eux.

REMI ZINCK :

Merci, pour un complément d'information sur les commerçants M Arrondeau.

MATTHIEU ARRONDEAU :

Effectivement à partir d'aujourd'hui, c'est le lancement de la charte sobriété à destination des commerces. Cela a été construit avec Camille Augey et l'ensemble des représentants des professionnels et des associations de commerçants.

Cette charte vise à inciter les commerçants à s'engager dans l'effort collectif de sobriété à travers cinq mesures simples :

- Extinction des façades, des vitrines et des enseignes lumineuses au plus tôt, au moment de la fermeture.
- La non utilisation des panneaux numériques publicitaires.
- La vigilance en termes de températures des locaux.
- La fermeture des portes des locaux. C'est du bon sens en réalité mais c'est une incitation forte qui est faite aux commerçants.
- Globalement, une gestion durable et plus sobre de l'énergie.

Nous allons inciter nos commerçants à signer cette charte et cet engagement sera forcément valorisé et mis en lumière dans les prochaines semaines, prochains mois.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci.

Je crois M Kimelfeld que vous aviez demandé un temps d'intervention. Je vous en prie, vous avez la parole.

DAVID KIMELFELD :

M le Maire ce n'est pas sur la sobriété énergétique mais je m'associe aux propos puisque nous avons participé à différents groupes de travail.

Je voulais revenir sur vos propos, sur votre compte Twitter, où vous soutenez, justifiez l'action de deux militants écologistes à la National Gallery de Londres, qui ont aspergé de peinture une œuvre, plus exactement la vitrine qui protégeait l'œuvre. Je crois Les tournesols.

M le Maire, ce soutien n'est pas adapté pour un élu de notre Ville et je ne suis pas le seul à le dire. Je salue l'Adjointe à la culture, sous l'autorité du Maire de Lyon, qui s'est désolidarisée de votre position.

Je reprendrai à mon compte les propos de Patrice Béghain, ancien Adjoint à la culture de la Ville de Lyon. En vous rappelant que vous avez comme tout élu-e, et en plus comme Maire, la mission de sauvegarder et transmettre le patrimoine Lyonnais. La mission de soutenir les personnels qui protègent, qui entretiennent et qui surveillent les musées de notre Ville.

Qu'en serait-il demain si d'autres militants s'en prenaient au musée des Beaux-arts ou à d'autres musées dans notre Ville?

M le Maire aurez-vous la même réaction ?

Il n'est pas encore trop tard pour regretter parce que l'on a le droit de se tromper. Et revenir sur vos propos, ne pas vous renier sur la connaissance de l'éco-anxiété, qui est une réalité. Mais pour autant, ne pas soutenir ce type d'action.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Je vais me permettre de vous répondre. Concernant ce tweet, je vous remercie de votre interpellation. Cela permet de lever ce que je considère comme une incompréhension de cette action et de mon message.

Concernant le tweet, vous pouvez le relire puisqu'il est toujours en ligne. J'ai bien précisé que l'acte était choquant, il n'y a donc aucune ambiguïté sur ma position. Je précisais également que le tableau était muni d'une vitre de protection et au moment où j'ai fait le tweet, le musée avait déjà confirmé que le tableau était intact, qu'il avait seulement fallu procéder au nettoyage de la vitre.

Je suis par contre un petit peu interloqué, et vos propos le confirment, par le fait que les gens soient davantage choqués par le fait de salir une vitre que de détruire le vivant. Vos propos à mon égard démontrent une sensibilité à la propreté des vitres. Ces jeunes voient la situation climatique se détériorer, les engagements des pays aux conférences des climats loin d'être tenus. Et c'est le cas de notre gouvernement que vous soutenez par ailleurs.

Les décisions politiques allant totalement à l'inverse des enjeux, coupe du monde au Qatar, déforestation en Amazonie, extraction du pétrole et des métaux rares pour satisfaire au paradigme de la voiture électrique. Inertie importante d'une partie de la population et de la classe politique, M Kimelfeld.

Ils réagissent à un acte propre à une jeunesse particulièrement inquiète, visant à nous sensibiliser, sans pour autant détruire cette œuvre d'art puisqu'elle est intacte.

Vous en êtes choqués, je le regrette.

Merci.

DAVID KIMELFELD :

M le Maire, s'il vous plait..

REMI ZINCK :

Non il n'y a pas de va et vient M Kimelfeld!

DAVID KIMELFELD :

La tranquillité de mes propos détonne avec la violence de vos propos.

REMI ZINCK :

La violence de la situation M Kimelfeld !

DAVID KIMELFELD :

Je ne vous mets pas en cause, je mets en cause le fait qu'un élu, qu'un maire ne peut pas – vous le regretter, vous l'expliquer, vous faites de la politique générale- mais n'empêche qu'un Maire ne peut soutenir ce type d'action. Mettez-vous dans la dans la position demain de la même action sur les musées de la Ville de Lyon. Est-ce que vous renouvellez vos propos tels que vous venez de les expliquer ici, M le Maire ? Simplement cela, très tranquillement. On va passer à autre chose, excusez-moi de vous avoir interrompu.

REMI ZINCK :

Vous ne m'avez pas interrompu. Je vous ai répondu.
Passons à autre chose.

Mme Cabot, vous aviez une réponse à faire à M Kimelfeld.

MARIE-AGNES CABOT :

Merci M le Maire.

Je vais pouvoir faire cette réponse concernant cette association des assistantes maternelles du plateau croix-roussien.

Il y a eu quelques questions qui ont été posées au dernier Conseil d'Arrondissement. C'était pour faire le point sur ce que nous avons recherché donc il n'y a eu aucune

trace de classification de notification de ce local, ni d'éventuelle visite qui aurait eu lieu par la suite.

Il semblerait que la confusion qui perdure depuis des années soit liée à l'établissement recevant du public l'ERP, initialement accordé à la crèche Popy. Nous avons simplement retrouvé un diagnostic de sécurité fait en 2019, pour la crèche Popy et qui a aussi intégré un diagnostic local du local de l'AMPCR mais de façon très succincte.

Ce diagnostic relève tout de même de non-conformité termes de sécurité incendie. Une non-conformité qui ne permet donc pas cette classification du local en ERP de catégorie 5.

Les services de la Ville sont en train de chiffrer les travaux nécessaires et si c'est budgétairement parlant possible, ils prioriseront dès que possible. C'est un peu redondant.

Concernant l'aspect réglementaire de l'activité de cette association. La Ville a sollicité directement le ministère des solidarités dont dépend la Petite Enfance. Après un premier échange téléphonique, l'utilisation d'un tiers-lieu de façon régulière ne serait pas réglementaire. La Ville de Lyon a donc demandé un retour écrit à ce sujet afin d'avoir des réponses concrètes concernant cette situation précise et nous sommes en attente du retour du ministère.

Le Président de l'association M Terraz a été informé de ces éléments par Steven Vasselin il n'y a pas très longtemps, Adjoint au Maire de Lyon en charge de la Petite Enfance. Il lui propose une nouvelle rencontre en novembre, afin d'envisager les suites concrètes en fonction des retours obtenus d'ici là du ministère et des services techniques pour les travaux.

Nous soutenons le projet de cette association qui a toute sa place sur notre territoire et qui s'oriente très bien dans la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Nous sommes là pour vraiment nous aider à faire perdurer cet accueil dont nous avons besoin chez nous. J'espère que toutes ces réponses vous seront satisfaisantes.

Il faut savoir qu'également, nous avons proposé les pistes d'une maison d'assistantes maternelles ou d'un relai Petite Enfance qui aurait pu être creusé mais il ne semble pas que cela soit tout à fait satisfaisant pour cette association.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci Mme Cabot.

Je reprends dans le bon ordre maintenant. M Mecklenburg c'est à vous pour la délibération 330 s'il vous plaît.

Délibération 4-22-4753-330 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : 7e Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2021

Vous avez pu prendre connaissance de cette délibération dont l'objet est le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes les hommes pour l'année 2021.

Je rappelais ici l'écart insoutenable entre un principe constitutionnel qui date depuis plus de soixante ans et puis une réalité structurellement discriminante et violente qui continue à peser sur chaque femme.

Dans ce contexte depuis 2014, la Loi impose aux collectivités de notre envergure, une transparence sur son exemplarité à travers la constitution d'un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

A la Ville de Lyon, ce septième rapport témoigne de nos actions à la fois en tant qu'employeur mais aussi en tant que collectivité, garante des politiques publiques et engagées dans une politique intégrée d'égalité entre les hommes et les femmes. Ce rapport se décompose en quatre parties :

1. Les politiques de ressources humaines de la Ville de Lyon.
2. Sur le l'enjeu transversal de ces questions d'égalités sur nos politiques publiques.
3. Actions de diffusions et de promotions d'une culture commune de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.
4. A propos des ressources dédiées en 2021.

À travers ce présent rapport je vous remercie de bien vouloir prendre acte de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la Ville de Lyon.

Donc je vous conseille une lecture méticuleuse qui vous donnera à voir combien notre municipalité depuis la Mairie centrale jusqu'aux Mairies d'arrondissements a décuplé son volontarisme.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Je vous remercie.

Il y avait une demande d'intervention de Mme Bonvallet, je vous en prie.

LYDIE BONVALLET :

M le Maire, chers Collègues bonsoir.

M l'adjoint merci pour cette présentation.

Nous avons lu avec grand intérêt le rapport annuel sur la situation en 2021 à Lyon en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous avons pris note de la réduction continue depuis 2017 de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, travaillant pour la Ville de Lyon, qui en 2021, était de 12,9% en défaveur des femmes, celles-ci étant majoritairement présentes dans des filières moins rémunératrices.

Nous avons aussi noté une initiative intéressante, mise en place par les Mairies du 3^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, et récemment par le 9^{ème} arrondissement, de permanence d'accueil de proximité pour les femmes victimes de violences. Elles peuvent être reçues en entretien sans rendez-vous, anonymement et gratuitement.

Cet accueil en proximité d'écouter de renseignements me semble intéressant.

L'objectif de ces arrondissements de répondre aux demandes croissantes de la part des femmes victimes de violences, et malheureusement soutenu par les faits, dont le nombre ne cesse d'augmenter nationalement.

Rappelons notamment le nombre de féminicides, en hausse de 20 % en 2021.

Les pourcentages étant plus que froids, nous pensons ici aux 122 femmes tuées dans leur cadre familial et toujours ce douloureux constat : une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex.

Ils pourront aussi évoquer l'augmentation de 70 % d'appels reçus en 2020 la plateforme d'écoute de victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles.

Les femmes en couple peuvent aussi être victimes d'isolement social. Ainsi se rendre en Mairie au détour d'une course à faire, peut-être même sur le marché qui est juste en face, pourrait être pour elles la possibilité d'un premier pas.

À ce jour les femmes de notre arrondissement ne bénéficient pas du même niveau d'engagement de proximité de la part de la Mairie.

Est-ce un projet envisagé ou qui pourrait l'être ?

Avez-vous un état des lieux pour notre arrondissement de la situation de violences faites aux femmes ?

SAMUEL MECKLENBURG :

Merci pour votre intérêt soutenu sur ces questions.

Effectivement je viens de prendre cette délégation et je souhaite étendre les dispositifs qui ont pu être expérimentés ailleurs.

Je pense aussi au dispositif « Angela », on a quelques échanges de prévus à ce sujet, qui permet sur des questions du harcèlement de rue de trouver refuge chez les commerçants les commerçantes.

Si vous voulez y être associée, vous êtes la bienvenue.

LYDIE BONVALLET :

Sur l'idée de faire une permanence ?

SAMUEL MECKLENBURG :

Absolument, j'ai prévu de rencontrer Fanny Dubot notamment là-dessus. Je suis sur le coup.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Toujours pour vous la délibération 341 s'il vous plaît.

Délibération 4-22-4595-341 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 6 structures culturelles sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 78 500 euros. Approbation de conventions

Concernant la délibération N.341, celle-ci a pour objet l'Attribution de subventions de fonctionnement à 6 structures culturelles sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 78 500 euros.

Bien que le financement de « Sens Interdits » qui vous est proposé ici, ne concerne pas directement une structure domiciliée dans le 4^{ème} arrondissement, je veux tout de même rappeler le lancement aujourd'hui de « Contre-Sens », un festival né à la suite immédiate de l'invasion russe en Ukraine.

Le Théâtre de La Croix-Rousse, toujours en pointe, y participe dès ce soir avec son nouveau spectacle en forme de fresque multilingue « Adieu la Mélancolie ».

Je note, également, le désengagement financier complet de M Wauquiez à quelques jours de l'ouverture du festival, lui permettant sans doute de multiplier les fastueux dîners aux frais du contribuable dont il a le secret.

En ce qui concerne les structures croix-roussiennes il s'agit de financer l'association « Cité Anthropocène » qui installe ses activités à la Cité des Halles où se tiendra une nouvelle édition de l'exposition « Dessiner le Droit dans l'Anthropocène » qui a mobilisé pas moins de 93 juristes et artistes attelés à imaginer de nouveaux récits, à

travers lesquels le droit se rend capable de contribuer à réparer la situation plus que jamais périlleuse, vers laquelle nous a conduit notre civilisation thermo-industrielle.

Mais aussi « Radio Anthropocène » unique en son genre, offrant en direct et en podcast un espace de réflexion collectif, pointu et populaire autour des origines et causalités de l'Anthropocène.

Compte tenu de l'urgence, des crises, qui nous oblige toutes et tous, au-delà de nos étiquettes partisans, je vous remercie de bien vouloir approuver ces deux financements et plus largement ce projet de délibération.

REMI ZINCK :

Je vous remercie.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Délibération 344 M Mecklenburg s'il vous plait.

Délibération 4-22-4220-344 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Approbation des nouvelles grilles tarifaires et conditions générales de vente, conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon et impact sur certaines gratuités de la Bibliothèque municipale

Concernant la délibération N.344, celle-ci a pour objet l'Approbation des nouvelles grilles tarifaires et conditions générales de vente, conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon et leur impact sur certaines gratuités de la Bibliothèque municipale.

Au sein de cette démarche d'optimisation, de simplification, et d'amplification de l'accessibilité à nos bibliothèques et musées municipaux, parmi le remaniement des formules tarifaires dont vous avez pu prendre connaissance en annexe, je souhaite relever :

- La mise en place d'une gratuité immédiate inconditionnelle pour toutes personnes relevant d'un statut de réfugié.
- La gratuité d'entrée et d'activité pour les groupes issus du « champs social » et « accessibilité ». J'entends par-là : les centres sociaux, l'ensemble des structures pour être bref, qui s'occupent de social, sont maintenant accueillis gratuitement dans nos structures qu'elles relèvent des collectivités locales, qu'elles soient publiques ou privées.

Je vous remercie de donner une suite favorable à ce projet de délibération.

REMI ZINCK :

Je vous remercie.
J'ai une demande d'intervention de Mme Guitard.

ALINE GUITARD :

Bonsoir, merci M le Maire.

Juste quelques mots pour expliquer mon vote sur ce dossier.

Nous vivons aujourd'hui une crise économique terrible qui voit de nombreuses familles rogner sur tout faute de pouvoir payer. La stagnation des salaires, l'inflation galopante des prix de l'alimentation, des carburants, de l'énergie rendent la vie quotidienne de nombre de nos concitoyens et concitoyennes très difficile.

Dans ce contexte, c'est rarement la culture et les loisirs qui restent le poste prioritaire de dépenses. A quelques jours des vacances de Toussaint, nous savons que peu de nos concitoyens et concitoyennes partiront en vacances.

Si je comprends que les tarifs restés inchangés depuis 2016 comme ceux des ateliers faits avec des classes puissent être interrogés et revus à la hausse, si je note avec intérêt l'ouverture à la gratuité faite aux structures sociales, je regrette que notre ville n'ait pas l'audace sociale d'une cité comme Marseille qui, dès 2021, pour garantir un accès large à la culture, a rendu ces expositions permanentes dans sa dizaine de musées municipaux gratuites sans condition et propose même pour les congés à venir la gratuité des expos temporaires.

C'est pourquoi je m'abstiendrai sur ce dossier.

REMI ZINCK :

Je vous remercie.
S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

C'est adopté à la majorité.
Je vous remercie.

M Arrondeau, c'est à vous la parole pour la délibération 331 concernant les illuminations.

Délibération 4-22-4739-331 : Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Objet : Fêtes de fin d'année - Illuminations 2022 : attributions de subventions d'un montant total de 161 486 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions

Les illuminations des fêtes de fin d'année s'inscrivent traditionnellement dans une dynamique partenariale entre associations de commerçants et la Ville.

La Ville apporte son concours en participant financièrement aux illuminations prises en charge par les associations de commerçants, à hauteur de 50% et dans la limite de 20 000 €.

Comme tous les ans, nous sommes appelés à délibérer sur les projets d'illuminations portés par les associations de commerçants de la Ville de Lyon, à mesure de leurs moyens.

Pour le 4^{ème} arrondissement, l'association « Lyon Côté Croix-Rousse » que l'on salue ici, a déposé un projet qui prévoit l'installation de dispositifs d'illuminations sur la Grande Rue de la Croix-Rousse, la rue du Mail et la rue Victor Fort.

J'en profite pour vous donner quelques précisions sur les animations prévues sur cette fin d'année :

- J'anime depuis le mois de juillet un groupe de travail regroupant les associations de commerçants et les Conseils de quartier dans le but d'organiser un programme d'animations de fin d'année.

L'enjeu est pour tous les participants de s'inscrire dans une logique collaborative et partenariale sur un sujet qui est fédérateur et de permettre à tous de participer aux animations de fin d'année. Ce programme est en cours d'élaboration et présentera plusieurs temps forts à partir de la fin du mois de novembre et dans tous les secteurs de notre arrondissement.

Une communication globale de l'opération permettra de mettre en avant l'implication de chacun, notamment les Conseils de quartiers. Pour que soient réussies ces fêtes de fin d'année, et qui permettra de renforcer l'attractivité commerciale de la Croix-Rousse pendant cette période importante pour nos commerçants.

La mise en lumière des rues aura lieu du 25 novembre 2022 au 08 janvier 2023 inclus. Afin de participer à l'effort collectif de sobriété énergétique rendu indispensable par la crise que l'on traverse, la mise en lumière sera diminuée d'une heure par rapport aux années précédentes et se fera de 17h à 23h, ce qui équivaut à une réduction de la consommation énergétique d'environ 25%.

Je vous remercie chers Collègues de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

Je vous passe la parole Mme Cabot pour la délibération 332 s'il vous plait.

Délibération 4-22-4738-332 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et autorisation de signature

Merci M le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs.

Cette délibération 332 nous ramène dans la Petite Enfance.
Il y a un mois, je vous demandais l'approbation pour accorder les subventions de fonctionnement pour nos établissements accueillants des jeunes enfants, et je vous en remercie.

Aujourd'hui, je vous demande d'adopter cette fois le renouvellement des conventions d'occupation temporaire de locaux, également pour ces mêmes établissements accueillants des jeunes enfants.

Pour notre arrondissement, il s'agit de l'association « Les enfants de la colline ». Association qui s'occupe de deux structures : la crèche Popy pour une valeur locative de 53433 €, et la crèche Pirouette, pour une valeur de 42 487 €.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

La 338 s'il vous plait.

YANNICK PAPAIX :

Je vais me déporter sur cette délibération.

Délibération 4-22-4626-338 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Approbation de l'offre de financement de l'ADEME et de la convention de partenariat avec le bureau d'études MEDIECO dans le cadre de l'appel à projets AACT'AIR "Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air" piloté par l'ADEME

Merci M le Maire.

Nous commençons tous à mieux connaître les dangers des perturbateurs endocriniens. Même si la France suit une stratégie nationale, avec recherche, expertise formation de professionnels et information au public, je suis ravie de rappeler que la Ville de Lyon souhaite aller vite et loin, et a pour cela adhéré il y a maintenant un an à « la Charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ». Avec action également dans le futur contrat local de santé que je vous présenterai tout à l'heure.

C'est donc tout naturellement que la Ville de Lyon a répondu à l'appel à projets AACT-AIR de l'Adème pour l'amélioration de la qualité de l'air extérieur, et aussi intérieur (qui parfois peut être plus pollué encore).

Il s'agira surtout d'évaluer les quantités de phtalates dans l'air, se trouvant principalement dans les plastiques (et je pense notamment au jeune public particulièrement exposé) dans l'alimentation, les cosmétiques etc...

Le montant de ce projet s'élève à 62 936 €, dont 16 236 € en fonctionnement. Par une décision de financement en date du 5 septembre 2022, l'ADEME versera à la Ville de Lyon une aide de 32 690 € pour financer d'abord un accompagnement technique par MEDIECO pour 16 200 €. Cela financera également 70% des prestations de mesures et d'analyses.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Mme Bonvallet, je vous en prie.

LYDIE BONVALLET :

Merci M le Maire, Mme l'Adjointe.

Ce n'est pas une intervention mais une question.

Dans les trois crèches à étudier dans ce dossier, est-ce que vous avez déjà une idée de ces crèches ?

Est-ce qu'il y en aurait une sur l'arrondissement ?

Au-delà de cette expérimentation, cela reste un sujet intéressant.

MARIE-AGNES CABOT :

C'est pour cela que je vous parlais du monde de la Petite Enfance.

LYDIE BONVALLET :

Au-delà de cette opération, ce serait intéressant de mesurer effectivement plusieurs crèches.

MARIE-AGNES CABOT :

Il y a beaucoup de choses qui ont été effectivement programmées par rapport à la charte pour les perturbateurs endocriniens, tout a été déjà réfléchi.

Je n'ai plus tout en tête, je me renseignerai.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à la majorité.

Je vous remercie.

Je vous laisse la parole pour la délibération 339.

Délibération 4-22-4625-339 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA)

Restons aérien pour cette délibération.

Je vous propose d'approuver maintenant l'attribution d'une subvention de 4000 € cette année au RNSA, réseau national de surveillance aérobiologique.

Il s'agit en fait de tout ce qui est allergène. L'objectif est de mettre en place à Lyon un nouveau capteur qui permettra une connaissance plus fine de la circulation des pollens, par une connaissance quotidienne.

Nous aurons ainsi des données quasiment en temps réel.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

Délibération 4-22-3585-345 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Approbation et autorisation de signature du Contrat Local de Santé 2022-2027 de Lyon

Je vous remercie M le maire, chers Collègues.

Sans surprise, nous avons constaté que la crise Covid, pas vraiment terminée d'ailleurs, a montré l'interdépendance et les liens entre santé animale, environnementale planétaire et humaine.
Et donc la Ville de Lyon, s'est résolument engagée dans une démarche de santé globale, « One Health » une seule santé, comme socle de notre Contrat Local de Santé.

Pour le CLS 2022 2027, il y a une réelle volonté de travailler ensemble, de co construction avec différents intervenants.

Au total nous avons été tout au long de ce premier semestre 2022 plus de 200 personnes à avoir participé à l'élaboration de ce Contrat Local de Santé très ambitieux.

Plusieurs actions sont déjà en place, comme la végétalisation des lieux d'accueil d'enfants, l'adhésion, comme nous l'avons dit plus haut, à la charte des villes sans perturbateurs endocriniens, la ZFE, création du baromètre du non recours aux droits, la création d'un nouveau pôle alimentaire par le CCAS de Lyon, l'ouverture d'un nouvel espace sport santé à Gerland, développement de points d'écoute, dans le cadre de la santé mentale également.

La tâche est immense, mais les volontés sont là.

Par cette délibération, je vous demande d'approuver cette démarche en faveur de la santé globale et la signature du contrat local de santé 2022-2027, qui devrait avoir lieu le 10 janvier 2023.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

C'est à vous Mme Arnod.

Délibération 4-22-4724-333 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Approbation d'une convention de partenariat culturel entre la Ville de Lyon/ Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et l'école maternelle Joseph Cornier Lyon 4^{ème}

La présente délibération porte sur un projet porté par l'école Joseph Cornier et notamment une classe de maternelle.

Le musée de l'imprimerie et de la Communication Graphique, dans le 2^{ème} arrondissement, a pour objectif de développer des offres de médiation adaptées à tous les publics afin de favoriser l'ouverture au plus grand nombre.

Jusqu'à cette rentrée scolaire 2022, le musée ne proposait pas de médiation et d'activités pour les élèves d'école maternelle. L'idée du partenariat du musée avec l'école Joseph Cornier est de tester des outils afin de les étendre pour l'accueil à la rentrée 2023.

L'école et musée vont donc travailler ensemble sur 5 séances, sur des contenus pédagogiques, des parcours de visites et des ateliers en lien avec les collections : typographie, gravure, estampage... et finira par la présentation d'un portfolio avec les réalisations co-produites par le musée et les élèves de grande section de maternelle.

En plus, ce projet pilote co-construit avec l'enseignante, et très moteur sur ce projet, souhaite pleinement s'inscrire dans la démarche d'apprentissage « S.M.O.G. » liée aux arts plastiques et qui place l'expérimentation et l'entraînement par la manipulation répétée d'un même module, en modifiant une ou plusieurs variables.

Donc un lien étroit avec entre ce qui va être fait avec les enfants et le contenu du musée et les savoirs à transmettre sur l'histoire de l'imprimerie.

Le partenariat prévoit donc d'accorder la gratuité d'accès aux élèves et accompagnateurs de la classe de grande section de l'école Joseph Cornier pour la réalisation de ce travail.

Je vous remercie d'adopter cette délibération.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Je vous laisse la parole toujours, pour la délibération 4632-336 s'il vous plaît.

Délibération 4-22-4632-336 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Projet éducatif lyonnais 2021-2026 Temps scolaire, périscolaire et extrascolaire - Année scolaire 2022-2023 : attributions, ajustements et compléments de subventions

Je vais mettre l'accent sur un des projets, qui me tient particulièrement à cœur et qui nous concerne beaucoup sur le 4^{ème}.

En 2020 l'ARS alertait les pouvoirs publics. Environ un quart des enfants de 3 à 10 ans passent plus de 3 h par jour devant des écrans. Et ¼ de ces mêmes enfants sont identifiés comme trop sédentaires et en manque d'activité physique. La sédentarité et l'absence de lien avec l'extérieur, avec la nature, conduisent à des problèmes de santé physique que ce soit de surpoids, d'obésité, de problèmes cardiovasculaires et respiratoires mais également des problèmes de santé mentale.

Si en Écosse, dans le programme scolaire, il est inscrit depuis 2010 qu'il faut varier les espaces d'apprentissage et apprendre en pleine nature, il aura fallu attendre la crise du Covid et les confinements successifs pour que « l'école dehors », enfin, soit encouragée par le ministère de l'éducation nationale. Et on peut s'en féliciter.

Prôner enfin une autre forme scolaire, c'est à dire des enseignements et des apprentissages qui doivent « physiquement » se dérouler hors des murs de la classe, comme cela se pratique déjà dans de nombreuses écoles à l'internationale, hors de la France.

Alors il y a des freins. Il faut savoir quels espaces verts on peut utiliser à côté de l'école, monter une convention. A ce sujet, des enseignants me parlent parfois de l'absence de « coin nature » à proximité de leur établissement sur le 4^{ème}. Il faut également savoir comment s'organiser, quel matériel il faut prendre pour sortir, prévenir les parents... Le manque de formation et d'outils également sont des freins importants pour les enseignants.

Alors, la Métropole de Lyon, l'année dernière dans le cadre de son Plan d'Accompagnement Transition Résilience, a financé des modules de formation à la classe dehors pour 302 professeurs de 12 circonscriptions de la Métropole et parmi lesquelles 40 enseignants lyonnais dont 15 tout de même sur nos écoles du 4^{ème}. C'est un formidable réseau qui s'est constitué dans nos écoles.

Cette formation a été menée en partenariat avec l'Education nationale et le réseau CANOPE.

Cette année, La Ville de Lyon souhaite s'appuyer sur ces acquis, et pouvoir accompagner la démarche engagée par les enseignants. Cela passe par le fait de répondre à leurs besoins d'espaces via une cartographie qui s'est engagée avec les espaces verts, en les outillant quand ce sera nécessaire de supports de communication, en les renseignant sur les modalités de déplacements, sur les accès.

Cela passe aussi par le projet des cours nature, qui va permettre de doter via 15 millions d'euros d'investissement, 67 écoles de Lyon de cour pour repenser le rapport

de l'enfant à son environnement et qui pourront aussi servir de supports pour des « Classes dehors ».

Par ailleurs et c'est un des objets de cette délibération, la Ville de Lyon propose une subvention de 9 990€ pour l'animation de réseau des professionnels formés à la pédagogie « La Classe dehors » via l'animation d'ateliers, l'invitation des acteurs à « ouvrir leurs portes » sur leurs pratiques, faire témoigner, en itinérance, des acteurs emblématiques auprès de leurs pairs mais aussi du grand public, et travailler en format « pépinière ».

Cette subvention permettra également la mise en place d'un temps fort partenarial l'année prochaine, visant à valoriser les bonnes pratiques et les ressources pédagogiques afin de faire effet boule de neige.

A l'échelle de l'arrondissement je souhaitais également vous informer que nous travaillons depuis 2021 avec Mme Marie-Agnès Cabot pour mettre en lien des EPHADS avec des écoles voisines afin de monter des projets « d'école dehors ». Cela passe aussi par les partenariats soutenus avec la ferme de la Croix-Rousse.

Au-delà de l'approche sanitaire, de lutte contre la sédentarité, bien d'autres aspects sont en jeu sur l'école dehors, c'est pour cela que je suis un peu longue, notamment sur l'approche pédagogique, et sur le rapport à notre environnement.

Ce qui ressort de nombreux témoignages c'est que « l'école dehors » quand elle est bien menée, apporte une réelle contextualisation des apprentissages, stimule la curiosité, change le rapport au savoir en permettant des approches diverses et variées, notamment, corporelles et sensorielles. « L'école dehors » permet un apaisement du climat de classe, qui se détériore dans certains établissements du 4 notamment, avec des actes coopératifs plus spontanés et plus nombreux.

Pour conclure, les paroles d'une personne de ma famille, enseignante en maternelle, qui se rend une fois par semaine depuis 2 ans et demi, faire classe dehors avec ses élèves. Elle me témoignait de l'évidence que constitue aujourd'hui pour elle ce format de classe, qui lui était inconnu il y a 2 ans et demi. Elle m'expliquait : comment allait-elle pouvoir expliquer les évolutions des saisons au travers de fiches alors que les élèves peuvent l'expérimenter in situ, en observant chaque semaine l'évolution d'un arbre, d'un paysage. Elle me parlait également de la quantité de support à disposition dans ces espaces pour enseigner toutes les notions fondamentales les mathématiques, la physique, toutes les notions fondamentales.

Mais aussi elle me confiait que la protection de l'environnement doit passer par ce contact régulier et facilité.

On protège ce que l'on connaît, ce dans quoi on se sent bien et rassuré, ce que l'on aime.

Je vous remercie et vous invite bien sûr à voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Je vous remercie.

Je vous en prie de prie Mme Cabot.

MARIE-AGNES CABOT :

Ça va être très bref M le Maire. Je vous remercie.

C'est vrai que cette « école dehors » fera suite également à tout ce qu'il va se passer également avec la « crèche dehors » qui va également avoir lieu. Une fois que les enfants seront dehors en crèche, c'est normal que cela continu après en maternelle !

Merci.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

M Chevalier c'est à vous pour la délibération 4680-334 s'il vous plait.

Délibération 4-22-4680-334 : Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Lyon - Paris 2024 - Milan Cortina 2026 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions

M le Maire, chers Collègues.

Je vais vous parler de 28 sportifs qui n'auront pas dû beaucoup de temps devant les écrans mais tant mieux pour eux !

28 sportifs de haut niveau que la Ville se propose de soutenir, elle l'avait déjà fait sur les rendez-vous internationaux précédents, notamment sur les Jeux Olympiques.

Deux types de financements : il y a des sportifs dits de catégorie A, catégorie élite sur les listes ministérielles participant à des championnats d'Europe et/ou des championnats du monde en 2021, et/ou les Jeux Olympiques et Paralympiques ayant obtenus des résultats significatifs.

Pour ces sportifs de catégorie A nous avons des enveloppes de 7500 € et des sportifs de catégorie B, des enveloppes de 4100 €.

Les sportifs de catégorie B sont les sportifs seniors et relais sur la liste ministérielle participant à des championnats d'Europe et du monde en 2021 et/ou des Jeux Olympiques et Paralympiques sportifs espoir, figurant sur la liste des collectifs nationaux ayant réalisé une performance en compétition internationale.

Ces sportifs et les accompagnateurs, parce que pour une fois on a financé deux guides d'athlètes déficients visuels, c'est une première. C'est très bien que nous nous engagions dans ce type de financement.

Ces sportifs vont pour la plupart, certains participer évidemment aux Jeux Olympiques de Paris qui auront lieu du 28 août au 8 septembre pour les Jeux Paralympiques.

De 26 juillet au 15 août des Jeux Olympiques classiques.

Pour d'autres, les plus jeunes participeront aux Jeux Olympiques de Milan et Cortina da Penzo qui auront lieu en 2026.

Un soutien appuyé de la Ville à ces sportifs de haut niveau, il y a la liste détaillée dans la délibération.

Au nom de mon groupe, nous sommes très inquiets sur l'organisation de ces événements sportifs qui deviennent de plus en plus farfelus, n'est-ce pas ? Faire des compétitions de ski en Chine où il n'y a pas de neige, les prochains apparemment seront en Arabie Saoudite...

Il est vrai que c'est assez inquiétant, les sportifs n'y sont pour rien, ce sont les premières victimes. On se pose sérieusement la question de ces grandes manifestations internationales et de leur organisation qui finalement poursuit plus un but financier qu'un but sportif.

Il est important pour nous à notre niveau de continuer à soutenir ces sportifs car ils n'y sont pour rien. J'espère que cela reviendra dans le bon sens avec de bonnes attitudes en tout cas car il est vrai que ces rendez-vous sportifs deviennent de plus en plus contestables !

Il faut le voir d'ailleurs sur la coupe du monde de foot je pense que peu de gens vont la regarder. On était très heureux de voir que la Ville de Lyon s'engage en tout cas dans la non-diffusion des matchs.

Merci.

J'espère que vous souhaiterez favorablement cette délibération.

MARIE-AGNES CABOT :

Je voudrai faire une intervention très rapide.

Je voudrai juste remercier Alexandre Chevalier de ces propos.

C'est compliqué ces délibérations qui vont un petit peu à l'encontre de ce que nous pourrions rêver pour des événements sportifs.

REMI ZINCK :

Je vous en prie M Kimelfeld.

DAVID KIMELFELD :

Je voudrai juste remercier Alexandre Chevalier pour son constat et son sens de la responsabilité pour cette délibération.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme Trias c'est à vous la parole.

Délibération 4-22-4631-337 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Modification du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de location de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon

Bonsoir à toutes et tous.

Merci M le Maire

Cette délibération concerne la modification de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de location de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon.

Les trottinettes en libre-service se sont installées comme un mode de plus en plus approprié par les Lyonnais avec 400 000 usagers uniques en 2021 et un doublement de la distance parcourue sur un an.

Depuis leur implantation en 2018, la Ville de Lyon s'est attachée à réguler ces services afin de favoriser leur intégration dans l'espace public.

Pour cela, des mesures relatives à la circulation et au stationnement des engins ont été mises en œuvre.

Le stationnement des trottinettes a été organisé avec la création d'emplacements dédiés, en priorité dans l'hyper-centre qui concentre la plus forte demande de stationnement.

Concernant le 4^{ème} arrondissement, l'extension des règles de stationnement est en cours et sera déployé sur l'année 2023 avec 14 emplacements de trottinettes prévus sur le cœur de Croix-Rousse.

Sur le reste de l'arrondissement où la demande de stationnement est faible, il est proposé de mutualiser avec des arceaux vélos. Cela permet de libérer les trottoirs au profit des déplacements piétons.

L'occupation du domaine public par ces services est soumise à la délivrance d'un titre d'occupation, assorti d'une redevance due au titre du stationnement.

Le Conseil municipal de mai 2019, a approuvé l'encaissement d'une redevance pour les opérateurs de trottinettes en libre-service sans station.

Les tarifs annuels actuels sont les suivants :

- 30 € par trottinette jusqu'à 1999 engins autorisés.
- 45 € par trottinette à partir de 1999 engins autorisés.

Il est donc proposé aujourd'hui d'augmenter le montant de la redevance due pour l'occupation du domaine public au titre du stationnement, par tout opérateur proposant ces services de trottinettes, et de le fixer à 60 € par an à compter du 1^{er} mars 2023.

Cette augmentation permettra à la Ville de Lyon d'aligner sa redevance sur celle appliquée par la Ville de Paris.

Cela permettra également de garder une cohérence avec les tarifications applicables aux autres modes de déplacement, notamment l'autopartage pour lequel la redevance est fixée à 240 € par véhicule.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci, est-ce qu'il y a des prises de parole ?
M Rigaud, je vous en prie.

LOIC RIGAUD :

Merci M le Maire, merci Mme Trias.

C'était juste pour saluer l'action de la Ville de Lyon et de la Métropole en la matière sur l'action des trottinettes, qui a beaucoup occupé l'espace médiatique au début du mandat, notamment pendant la campagne et même un petit peu avant.

Tout le monde parlait des incivilités dues aux trottinettes. Notamment parce que leurs places n'étaient pas décidées au tout départ, entre le trottoir et la rue. On a vu que l'Etat a légiféré, que les collectivités se sont saisies du sujet et ont réussi à organiser correctement l'usage de l'espace publique.

Je tenais à le saluer parce qu'on entend beaucoup quand ça râle, quand ça ne va pas, ça n'allait pas, il vaut le dire, et aujourd'hui il y a quand même un usage beaucoup plus conventionnel je trouve au quotidien de l'usage des trottinettes. Même s'il y a toujours des personnes qui ne les utilisent pas correctement mais c'est valable aussi pour la voiture, ou d'autres usages.

Saluer cette action, une réaction de la collectivité. Et constater qu'en tant qu'usager du vélo, notamment les voies cyclables sont de plus en plus utilisées.

L'heure de pointe maintenant en vélo est pareille dans la Ville de Lyon et dans l'hyper centre est donc identique aux voitures.

Je ne sais pas si vous avez déjà pris le tunnel en vélo de la Croix rousse en heure de pointe c'est quand même quelque chose d'extraordinaire.

On peut peut-être s'en satisfaire, et saluer la décision récente de la Métropole de poursuivre l'investissement dans les voies cyclables.

On voit que ce n'est pas que pour les vélos, c'est aussi pour les trottinettes et donc les encourager encore une fois. Je les incite à soutenir cette réforme dans la durée pour permettre cet usage collectif et ce partage de l'espace public de manière plus équilibrée.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Toujours à vous Mme Trias pour la délibération 4624 s'il vous plait.

Délibération 4-22-4624-340 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Attributions de subventions pour la protection animale

Merci M le Maire.

La délibération concerne l'attribution de subventions à deux associations qui interviennent pour la protection et la santé animale.

La première demande de subventions concerne la SPA, la société protectrice des animaux.

La SPA, installée dans le 3^{ème} arrondissement, assure une activité de dispensaire et assure les soins et la surveillance sanitaire des animaux de compagnie des personnes disposant de faibles ressources.

Elle participe à une expérimentation sur la Ville de Lyon, en partenariat avec la direction de la santé de la Ville de Lyon et l'association « Les chats de Loyasse ».

Il s'agit de procéder, à la capture, à la stérilisation et à l'identification des chats, puis à leur relâche sur site (à titre indicatif un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plusieurs milliers d'individus en quelques années).

Cette expérimentation a lieu entre autre dans le cimetière de la Croix-Rousse pour notre arrondissement.

Les chats sont pris en charge et ils sont identifiés ce qui permet de garantir leur suivi sanitaire et puis ils sont laissés en liberté ce qui leur confère le statut de « Chat libre ».

Cette méthode a fait la preuve de son efficacité dans la maîtrise de la prolifération des populations et permet également de limiter la maltraitance animale.

Il vous est proposé le principe d'une subvention de 5 000 € à cette association au titre de ses missions de soins et surveillance des animaux.

D'autre part, il vous est proposé le principe d'une subvention de 8 500 € à l'association « Les chats de Loyasse » qui aide sur la Ville de Lyon, depuis 2017 les personnes appelées mères nourricières, les associations et petites structures qui s'occupent des chats errants ainsi que d'autres animaux abandonnés ou maltraités.

Les habitants et habitantes de la Croix-Rousse ont pu avoir l'occasion de rencontrer cette association lors de campagne de dons au Monoprix de la Croix-Rousse. La dernière ayant eu lieu le week-end dernier.

Cette année 2022, l'association a pu trouver un local dans le 5^{ème} qui servira de lieu de « Transition » pour les chatons et chats adultes qui sont en convalescence avant de trouver des familles d'accueil.

Cette association œuvre pour garantir le bien-être de ces animaux et la protection de la santé publique des habitants. Il vous est proposé, à cette association, au titre des missions indiquées, de voter une subvention qui correspond au montant de son loyer annuel pour le local.

Je vous prie de bien vouloir voter favorablement ces deux demandes de subventions.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Toujours pour vous, la délibération 4552-342.

Délibération 4-22-4552-342 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 866,50 euros au SYTRAL, dans le cadre de la convention conclue entre la Ville de Lyon et le

SYTRAL et relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la Ville

La délibération concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 866,50 € au SYTRAL dans le cadre du fonctionnement et du financement des navettes locales S10 et S12.

Pour resituer, suite à une délibération du SYTRAL datant de 1997, qui définissait les modalités de fonctionnement des navettes, la Ville de Lyon avait souhaité que soient mises en place des navettes locales de transport public permettant d'assurer la desserte fine de certains quartiers. D'une part, du quartier des Pentes de la Croix Rousse avec la S12 et, d'autre part, du quartier de Saint Rambert avec la S10. Ainsi, pour permettre au SYTRAL d'assurer le développement de ces liaisons locales, la Ville de Lyon participe financièrement dans le cadre d'une convention, aux frais d'exploitation de ce service, en cas de déficit d'exploitation, à hauteur de 50 %.

Pour l'année 2021, le bilan financier concernant l'exploitation des navettes locales S10 et S12 fait état d'un déficit d'exploitation à la charge de la Ville de Lyon de 70 866,50 €.

Donc, ce bilan concerne l'année d'exploitation 2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, en raison du changement de statut du SYTRAL qui est l'autorité organisatrice des mobilités des territoires Lyonnais et la Métropole, la convention actuellement en vigueur sera caduque et la Ville de Lyon n'aura plus à financer une part du service pour 2022 et les années suivantes.

En effet, compte tenu de l'importance de ces navettes pour le public, et de la volonté d'assurer la continuité de ce service apporté aux usagers des lignes S10 et S12, SYTRAL Mobilités, créé dans le cadre de la LOM, doit légalement assurer l'intégralité du portage de ce service de navettes locales TCL à partir du 1^{er} janvier 2022, et reprendre la totalité de son financement à compter de cette date.

C'est donc la dernière fois que nous votons cette délibération.

Je souhaitais me saisir de cette délibération pour faire un point d'étape sur le travail en cours concernant la demande citoyenne de modification de parcours de la S12 qui avait été faite. Puis, nous souhaitons porter le niveau du SYTRAL afin de desservir l'Est des pentes.

Nous avons évoqués ce sujet lors du CICA de décembre 2021. A ce moment-là, nous avons, conjointement avec la Mairie du 1^{er}, porté cette demande citoyenne du conseil de quartier Est et Rhône. C'est un dossier qui avait déjà été bien travaillé par le Conseil de quartier depuis 2016. Cela nécessitait un travail de fond qui n'avait pu être mené à l'époque. C'est ce travail de fond que nous avons engagé et nous avons effectivement demandé que des études soient menées pour faire évoluer le parcours de la S12.

Plus précisément, nous avons demandé au SYTRAL et à la Métropole d'étudier de manière globale la faisabilité : à la fois les impacts sur la desserte et les impacts sur l'exploitation de la ligne, c'est à dire, à la fois les impacts sur les usagers actuels de la ligne, les impacts de circulation pour l'arrondissement liés à un nouveau parcours et également, les aménagements de voirie nécessaires qui sont à financer sur l'enveloppe proximité de l'arrondissement. Aussi, l'évolution de la fréquence afin de rendre ce service plus efficient et donc de proposer aux usagers une amélioration de l'offre.

Ces études touchent à leurs fins, elles seront prêtes en début d'année 2023.

Une fois l'ensemble des éléments consolidés, le projet sera présenté à la commission d'adaptation de l'offre du SYTRAL.

Cette commission ne se réunissant pas cet automne, ce dossier sera présenté à la commission du printemps qui se prononcera sur la possibilité d'évolution de la ligne et ses modalités.

REMI ZINCK :

Merci pour cette présentation complète.

Il y avait une demande de parole, je vous en prie.

LYDIE BONVALLET :

Elle est retirée.

Cela reste toujours lié à l'ouverture à l'ouverture de la Montée Bonafous?

REMI ZINCK :

Oui, pour vous répondre c'est lié évidemment, car pour l'instant comme vous le savez la rue est barrée par le chantier. Il y a une dernière partie, je regarde Mme Guitard en même temps pour qu'elle me confirme je parle sous son contrôle parce qu'elle connaît techniquement mieux le projet que moi.

Il y a une dernière partie qui va être construite qui n'est pas faite pour l'instant. La première partie de chantier avait été assez vite finalement, il y avait eu un petit moment où il n'y avait pas eu d'activité sur le chantier, parce qu'il y a une autre partie à faire et elle va être entamé je crois ?

ALINE GUITARD :

Oui, elle est en cours. Il y a une visite de chantier dans 10 jours si je ne m'abuse, même dans une semaine, pour faire un point sur la date finale parce qu'il y a toujours un petit temps de flottement entre ce qu'il y ait prévu entre la date d'un chantier et ce qui est la réalité. On espère tous que ça ira vite, parce qu'il y a des gens qui ont besoin de retrouver leur appartement.

REMI ZINCK :

C'est la réponse, tout cela va s'enchaîner et on verra si cette fameuse commission valide notre demande.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme Aline Guitard, c'est à vous la parole pour la délibération 4517-343 s'il vous plait.

Délibération 4-22-4517-343 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SA d'économie mixte à Conseil d'administration ADOMA pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 4 558 576,00 euros relatifs à une opération de construction de 134 logements PLAI situés 53, Quai Joseph Gillet à Lyon 4^{ème}

Merci M le Maire.

En septembre 2020, je vous avais déjà présenté le projet évoqué dans cette délibération : il s'agissait alors d'acter la participation financière de la Ville de Lyon à hauteur de 76 000€ pour l'opération de démolition-reconstruction de la résidence sociale ADOMA située 53 quai Gillet.

Une résidence sociale c'est un lieu de résidence temporaire pour des personnes ayant des difficultés à accéder au logement ordinaire, que ce soit pour des raisons de mobilité professionnelle, suite à des accidents de la vie ou simplement pour des raisons sociales ou économiques.

Ces résidences permettent de faire une halte, de se remettre sur le chemin de l'emploi ou de la complète autonomie, avant de poursuivre son parcours locatif dans le logement ordinaire.

Cette résidence « Joseph Gillet » située dans un bâtiment de 1978, qui comprenait 140 logements de 9m² et quelques studios de 18 à 24m² ne répondait plus aux besoins et aux façons de vivre des usagers du XXI^e siècle.

Le projet prévoyait la création de 134 vrais lieux de vie, essentiellement des studios pour personne seule mais aussi quelques T1Bis pour parents isolés avec enfants en bas âge ou jeune couple avec un bébé.

Après deux ans de chantier, la résidence est presque prête à être livrée et occupée. Elodie Trias et moi-même l'avons visité il y a quelques semaines et je vous invite vraiment à aller voir le résultat : un bâtiment élégant, lumineux, qui dialogue avec la rivière et la balme. La balme dont l'entretien est en cours avec une rénovation des murs et la reprise des espaces verts.

Un bâtiment qui mise sur l'importance de la beauté des lieux pour accompagner les personnes en fragilité qu'il accueille, parce que le logement social, contrairement aux caricatures dont il fait trop souvent l'objet, n'a pas à être synonyme de vieux, de triste ou de dégradé.

Nous nous retrouvons donc aujourd'hui autour de ce projet, cette fois pour acter la garantie de la Ville de Lyon pour les emprunts contractés par ADOMA. C'est une garantie classique, qui assure à la Ville 3% de réservation de logement et que je vous invite évidemment à approuver.

REMI ZINCK :

Il y avait une demande d'intervention de M Kimelfeld.

DAVID KIMELFELD :

(passage inaudible)

ALINE GUITARD :

Dans les années 80, il y avait déjà eu la création des studios un peu plus grands, de 18 et 24 m² en regroupant des chambres. Parce qu'il y avait déjà des familles avec des enfants en bas âge, des femmes seules.

Il était vraiment en très mauvais état. ADOMA a quasiment terminé sur la Métropole de reprendre tous ses anciens bâtiments et de faire des démolitions-reconstructions. Avec du retard certes mais en tous les cas nous sommes contents que ce soit fait et pour le coup, le bâtiment du Quai Gillet, c'est vraiment le jour et la nuit entre ce qu'il y avait avant et ce qu'il y a aujourd'hui. C'est un bâtiment de grande qualité avec un architecte qui a fait un travail exemplaire.

REMI ZINCK :

Merci Mme Guitard.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

[Délibération 4-22-4653-335 : Rapporteur : REMI ZINCK](#)

Objet : Rémunération des agents recenseurs 2023

Je vais garder la parole pour la délibération 4653-335 concernant la rémunération des agents recenseurs pour 2023.

La rémunération des agents recenseurs reste inchangée pour cette campagne de recensement 2023. Mais une nouvelle réflexion sera menée prochainement, afin d'adapter au mieux ces rémunérations aux conditions de réalisation de la mission du recensement.

Nouveautés toutefois pour cette campagne : au niveau des vacataires, le recrutement est élargi aux étudiants et aux retraités qu'ils soient retraités Ville de Lyon ou pas (rémunération 5 € brut par logement + 60€ pour le temps de formation et la tournée de reconnaissance).

Les agents de la Ville sont rémunérés en heures supplémentaires par rapport à leur indice. De ce fait, pour le même nombre de logements les agents ne seront pas rémunérés au même montant. On ne peut dorénavant recruter que des agents C et B et plus les A.

Le recensement 2023 aura lieu du 19 janvier au 25 février.

Nombre de logements à recenser sur le 4^{ème} : 1687.

Je crois que j'ai une explication de vote de Mme Guitard.

ALINE GUITARD :

Merci M le Maire.

Depuis 2008, le montant alloué aux agents recenseurs vacataires n'a pas été réévalué : il est toujours de 5€ brut par logement enquêté... En 2014 déjà, Isabelle Granjon, élue communiste à la Ville, soulignait le faible montant de cette rémunération et le problème posé par le fait qu'elle n'évolue pas.

L'an dernier, une mise à plat a été faite pour les agents titulaires de catégorie B et C de la Ville et du CCAS qui « arrondissent leurs fins de mois » en faisant quelques heures supplémentaires de recensement... C'est un premier point qui doit nous interroger car peu de gens décident de travailler le soir après leur journée de travail « juste pour le plaisir », si leur salaire est suffisant pour vivre.

Nous sommes en 2022, nous vivons, je le redis, une crise économique majeure et de partout, de justes revendications salariales se font entendre. Il me paraît aberrant que nous proposons toujours une rémunération brute de 5€ par questionnaire aux étudiants, retraités, précaires divers et variés qui sont recrutés pour ce job d'appoint, comme si rien n'avait changé depuis 2008.

C'est pourquoi je ne voterai pas ce dossier.

REMI ZINCK :

Merci de cette explication de vote.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

C'est adopté à la majorité.
Je vous remercie.

4-22-346 : Rapporteur : REMI ZINCK

Question du 4ème arrondissement au Maire de Lyon : « situation des migrants en recours de minorité »

Je passe à la dernière étape de ce Conseil qui la question que traditionnellement les Mairies d'arrondissements posent au Conseil Municipal de Lyon, au Maire de Lyon.

Vous avez pu prendre connaissance du contenu de la question qui vous a été envoyée en complément de la convocation du Conseil. Un exemplaire vous a aussi été remis sur table, suite à la correction d'une coquille. Je ne souhaite pas lire cette question ce soir qui sera posée au Maire de Lyon lors du conseil municipal du 10 novembre.

Elle traite de la situation des migrants en recours de minorité devant le juge.

C'est l'occasion pour moi, de saluer quand même et surtout l'action des différentes collectivités. Bien sûr la Métropole, qui fait une grosse prise en charge, mais aussi dernièrement la Ville, avec soin Adjointe Mme Runel et mon homologue du 8ème M Olivier Berzane, qui ont trouvé une solution d'hébergement pour les jeunes qui étaient installés au square Ferrié dans des conditions très précaires. Ils sont maintenant à l'abri au gymnase Dargent dans le 8ème arrondissement.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur cette question ?

M Kimelfeld, je vous en prie.

DAVID KIMELFELD :

(certains passages de l'intervention étant inaudibles, les propos ci-dessous ne sont que des extraits de l'intervention)

Peut-être préciser, et l'on aura sûrement cette intervention au Conseil Municipal, que cette question de l'angle mort est cruciale. Elle devrait être clarifiée par le gouvernement.

Malheureusement ce n'est pas le maire de Lyon qui a la compétence, la protection de l'enfance est à la Métropole, ni les leviers pour agir.

Les présidents des départements et de la Métropole, c'est là que la pression est nécessaire.

Il y a un écart considérable entre l'évaluation de minorité qui est faite et les recours qui infirment les décisions, puisque 80 % des recours aboutissent.

REMI ZINCK :

Je partage tout à fait. C'est vrai que ce débat se porte au niveau du Parlement, des Présidents de départements. Vous avez tout à fait raison. La question est que le Maire de Lyon est à un niveau d'échelle de discussions avec le gouvernement.

Comme vous l'avez dit, il a reçu Mme la Première Ministre il n'y a pas si longtemps de cela. J'ai cru comprendre que les relations étaient constructives, de même qu'elles l'étaient avec M Castex aussi j'ai cru l'entendre.

J'espère que le Maire de Lyon, pourra peut-être porter cette parole-là, auprès du gouvernement. Pour clarifier la situation comme on dit, parce que là nous avons quand même à faire à un drame humain. On est tous d'accord pour le reconnaître et c'est cela qui est important.

Merci M Kimelfeld.

MARIE-AGNES CABOT :

Très rapide M le Maire, je suis désolée.

Je voudrai juste signaler que demain, l'association La Niaque fêtera son lancement ici, en Mairie d'arrondissement à partir de 18h.

REMI ZINCK :

S'il n'y a plus de demande d'intervention, je vais lever le Conseil et vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée.